

DEPARTEMENT
de la
GUADELOUPE



COMMUNE DE
DE
VIEUX-FORT

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

2025- 28

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici l'exposé du
Maire et la délibération du
Conseil, tels qu'ils résultent
du procès-verbal de la séance

Délibération affichée

Le **20 AOUT 2025**

A VIEUX-FORT

Le 29 / 07 / 2025

Le Maire,
(Signature)

Héric ANDRE
Approuvé :

A

Le

Le Préfet,

REPUBLIQUE FR

Envoyé en préfecture le 14/08/2025

Reçu en préfecture le 14/08/2025

Publié le **20 AOUT 2025**

ID : 971-219711330-20250717-202528CM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de juillet à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vieux-Fort, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Héric ANDRE, le Maire.

Présents : MM. (1) Héric ANDRE, M Didier GELARD, MME Rosie MALESPINE, M Magloire MICHINEAU, MME Rudia TALBOT, MME Marlène DELANNAY, MME Claudine MONTHOUEL, MME Kessy RENIA-BOURGEOIS, MME Carole CASTELNEAU, M Charles BOURGEOIS, MME Jennifer MARCIN, M Ruddy CARRIERE ;

Excusés : MM (1) – Linda SAMUEL (*procuration donnée à MME Jennifer MARCIN*), Gladys BOURGEOIS (*procuration donnée à MME Rudia TALBOT*), Olivier Amédée RENIA (*procuration donnée à MME Kessy RENIA-BOURGEOIS*) ;

Absents : MM (1) - M Emile Roland PLANTIER, M Dylan BOURGEOIS, MME Célia DELANNAY, M Anselme BOURGEOIS ;

OBJET : Délibération sur l'inauguration du stand artisanal Théophile CELINAIN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la volonté de la collectivité de valoriser le patrimoine local,

Vu les travaux de restauration récemment achevés sur le stand situé
Place de l'église,

Considérant la valeur historique, culturelle et artisanale de ce stand pour le territoire et sa population,

Considérant l'engagement de la collectivité en faveur du développement local, de l'artisanat et de la mémoire des personnalités ayant marqué l'histoire locale,

Considérant l'intérêt d'organiser une cérémonie d'inauguration officielle afin de marquer la réouverture de cet espace dédié à l'artisanat et de rendre hommage à Monsieur Théophile CELINAIN, ancien agriculteur et vanier,

Envoyé en préfecture le 14/08/2025

Reçu en préfecture le 14/08/2025

Publié le **20 AOUT 2025**

ID : 971-219711330-20250717-202528CM-DE

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver l'organisation d'une cérémonie d'inauguration du stand artisanal restauré, désormais baptisé « Théophile CELINAIN ».

Article 2 : De fixer la date de l'inauguration à la fête patronale le dimanche 10 août 2025, sur le site sis Place de l'Eglise,

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'organisation de cet événement.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément aux dispositions en vigueur.

Pour expédition conforme :

Le Maire,

(Signature et cachet)



Héric ANDRE. /

N.B. : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de BASSE-TERRE dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire. Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affiche ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le Département ou à son délégué dans l'arrondissement. (art. L.2131-1 du CGCT).